



| Droit à la mobilité

Le **droit à la mobilité** est la mise en œuvre par l'État, les pouvoirs publics et la société civile, des conditions nécessaires à l'accès égalitaire aux ressources diversifiées du territoire, par des modes de transport ouverts à tous.

Voir aussi : [mobilité](#)

Camille Reiss, avril 2021, dernière relecture : janvier 2025.

| *Source*

- Camille Reiss, « Téléphérique ou taxis collectifs ? Vers un désenclavement des quartiers informels de Medellín (Colombie) », *Géoconfluences*, mai 2021.